

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
SAMEDI, 19 juin 1897.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke," conformément à l'ordre de jeudi, dix-septième jour de juin courant, a examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que le préambule du bill n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité. Votre comité est arrivé à cette décision parce qu'il n'est pas opportun d'adopter le projet de loi demandé.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (142) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier certains contrats passés entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond dans le but d'obtenir le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (68) intitulé : " Acte concernant l'*American Bank Note Company*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Prowse, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à la pétition de l'honorable Trefflé Berthiaume et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le titre : Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud," tel que recommandé par le vingt-troisième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemins de fer et de navigation de la Baie d'Hudson et de la Yukon," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.